

RÈGLEMENT DU CONCOURS INSTAGRAM Le plus beau pull moche de Noël

1 - L'organisateur

Le service communication de la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans, domiciliée au 11, rue de Blois, organise un concours gratuit sur Instagram dont les conditions sont définies dans leprésent règlement.

2 - Conditions de participation

La participation au concours implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de l'une de ces conditions entraı̂nera la nullité de la participation et l'élimination du participant.

Chaque participant assure connaitre et accepter les conditions d'utilisation d'Instagram disponibles à l'adresse suivante : https://help.instagram.com/478745558852511

Le concours est ouvert à tous les étudiants de la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans (sous réserve des limitations propres aux plateformes de déroulement du concours soit 13 ans pour les réseaux sociaux). L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autoritéparentale, ou, à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

La Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des éventuelles conditions de participation indiquées ci-dessus. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue définitivement du jeu et ne pourra, en aucun cas, bénéficier d'une dotation.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne, de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

La participation au concours est gratuite. La participation au concours est limitée à une photographie par participant. La photo du participant doit être conforme aux obligations légales en vigueur. Elle ne devra notamment pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs, ni porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes. Dans le cas contraire, la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans se réserve le droit de ne pas publier la photo.

3 - Modalités de participation

Pour participer au concours, les étudiants devront :

- S'abonner au compte Instagram de la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans @fac_deg_orleans https://www.instagram.com/fac_deg_orleans/
- Envoyer une photographie de leur pull de Noël le plus moche en message direct surInstagram



 Préciser dans le message : son Nom, Prénom, numéro d'étudiant et son adresse mail universitaire.

4. Calendrier du concours

Lancement du concours : Vendredi 1er décembre 2023

Date limite pour envoyer les photos en DM et participer au concours : vendredi 8

décembre 2023

Lancement des votes : Lundi 11 décembre à midi Date limite pour les votes : jeudi 14 décembre à midi Résultats en ligne : vendredi 15 décembre à midi Retrait des lots sur présentation d'une carte d'étudiant

en cours de validité délivrée par la Faculté de Droit Economie Gestion : Entre le 15 et le 21

décembre 2023

4 – Critères de sélection et prix décernés

Pour déterminer les trois plus beaux pulls moches de Noël, un vote sera mis en place sur la page Instagram de Faculté Droit, Économie et Gestion d'Orléans. Les trois photographies ayant récolté le plus de « j'aime » remporteront chacune un lot. Les gagnants seront annoncés sur la page Instagram de la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans et informés par mail le 15 décembre 2023

5. Droit à l'image

Par sa participation au concours, le participant accorde à la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans l'autorisation d'utiliser son image et de la diffuser sur le compte Instagram @fac_deg_orleans sans que cette autorisation ne confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Dans le cas où le participant retire son consentement à l'utilisation de son image et à sa diffusion sur le compte Instagram @fac_deg_orleans par la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans, ce retrait annule automatiquement sa participation au concours.

Dans le cas où ce retrait intervient à l'issue du concours, il est sans conséquence sur la licéité de l'utilisation et de la diffusion de l'image du participant effectuées avant ce retrait, ainsi, le cas échéant, que sur l'attribution d'un lot, qui reste la propriété du participant lauréat.

Le participant s'engage à recueillir l'autorisation écrite de toute personne présente et identifiable sur la photo qu'il soumet dans le cadre du concours, autorisation par laquelle elle donne son accord pour la diffusion de son image et son exploitation par des tiers.

6. Droit des photos

En participant au concours, le participant s'engage à céder gratuitement à la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans les droits de reproduction et de représentation portant sur la photographie présentée au concours, La cession des droits de reproduction est consentie pour une durée de 1 an, et la cession des droits de représentation pour une durée de 3 ans.



7. Responsabilités

La Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours (erreur humaine, problème technique, technologique ou de quelque nature que ce soit).

De manière générale, le participant garantit l'organisation du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera annulée, sans que la responsabilité de l'organisation puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraı̂nera l'annulation de sa participation, et l'organisation se réserve le droit d'engager des poursuites disciplinaires et/ou judiciaires à son encontre.

8. Réclamations

Aucune réclamation concernant la désignation des gagnants ou la nature des lots ne pourra être faite.

Les lots offerts ne seront ni échangeables, ni remboursables. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature qu'elle soit.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisation ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

9. Données personnelles

Le recueil des données personnelles suivantes est obligatoire pour participer au présent concours : NOM, Prénom, adresse mail universitaire et numéro étudiant. Ces données personnelles sont destinées exclusivement aux seules fins de la prise en compte de la participation au jeu, de la gestion des gagnants du concours et de l'attribution des lots.

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés) le participant au concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

L'exercice du droit de suppression de ses données personnelles par le participant entraîne l'annulation de sa participation au concours.

Pour exercer ses droits, le participant doit faire parvenir une demande écrite, par mail à com.deg@univ-orleans.fr



En cas de difficultés liées à la gestion de ses données personnelles ou à l'exercice de ses droits, le participant peut introduire une requête auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- www.cnil.fr
- CNIL Service des Plaintes 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75 334 PARIS CEDEX 07

10 : Société Instagram

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par Instagram. Instagram ne pourra donc en aucun cas être tenue responsable pour quelque incident ou dysfonctionnement que ce soit dans le cadre du concours.

11. Modification du concours et du règlement

La Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le concours, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions et/ou des modalités de mise en œuvre du concours, à tout moment, sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification du présent règlement donne lieu à un nouveau dépôt sur le site internet de la Faculté de Droit, Économie et Gestion d'Orléans. Tout participant est alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au concours à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

12 : Interprétation du présent règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, lequel est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera réglée à l'amiable entre le participant et l'organisation, ou à défaut sera tranchée par les tribunaux compétents.

13 : Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement peut être consulté sur le site internet Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse https://www.univ-orleans.fr/fr/deg